

COMMUNE DE BARTENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 16 OCTOBRE 2018**

ORDRE DU JOUR

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 - SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

POINT 03 – FINANCES

03-01 Tarifs atouts sports ski 2019 - approbation

03-02 Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales – autorisation de signature

03-03 Convention de délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Saint Louis Agglomération – réseau d'assainissement rue Saint Nicolas – avenant n°3 – approbation et autorisation de signature

03-04 Aménagement de la rue de la libération

03-04-01 Approbation du programme de travaux

03-04-02 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin

03-05 Convention avec le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin pour la limitation des nuisances dues aux moustiques – approbation et autorisation de signature

03-06 Convention d'occupation de locaux communaux par l'association Gugg'Artepfel – approbation et autorisation de signature

POINT 04 – DIVERS

PRESENTS

M. Le Maire

Jacques GINTHER

MM. les Adjoint

Gabriel ARNOLD

Céline CHRISTE-SOULAGE

Jeannot SCHURRER

Jean-Luc WENDLING

Rachel KOHLER

Luc BOSTAETTER

MM. les Conseillers Municipaux

Alain HEINRICH

Evelyne MEGEL

Monique HERRMANN

Sandra LOLL

Philippe KIELWASSER

Anne SATTLER

Jérôme NOEGLENN

Laëtitia HOLDER

Béatrice MEYER

Lionel MIGNAN

Philippe FOURMI
Philippe HAAS
Jean-Armand TRUCHETET

VOTES PAR PROCURATION

Mme Isabelle HEITZ adjointe a donné procuration de voter en son nom à M. le Maire GINTHER Jacques
M. Claude HASSLER a donné procuration de voter en son nom à Mme Anne SATTLER
Mme Claudine STENGEL a donné procuration de voter en son nom à M. Jérôme NOEGLENN
M. Luigi CORTINOVIS a donné procuration de voter en son nom à M. Philippe KIELWASSER
Mme Ariane RINQUEBACH a donné procuration de voter en son nom à M. Lionel MIGNAN
Mme Régine SCHERMESSER a donné procuration de voter en son nom à Mme Laetitia HOLDER

ABSENTE EXCUSEE

Mme La Conseillère Municipale
Christelle BISSELBACH

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN
Directeur Général des Services

M. le Maire ouvre cette séance de travail à 18h30. Il salue les Conseillers présents et le représentant de la presse.

POINT 01 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la Mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du Conseil Municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 02 - SIGNATURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la séance du mardi 18 septembre 2018 a été transmis in extenso à tous les conseillers.

Il est signé par les membres du conseil municipal.

POINT 03 – FINANCES

03-01 Tarifs atouts sports ski 2019 – approbation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire valable pour le séjour Atout Sport ski vacances d'hiver, à compter du séjour jeunesse ski 2019, présentée ci-dessous. Ces tarifs seront maintenus pour les séjours hivers suivants tant qu'il n'y aura pas de changement de qualité de prestation

		Revenus mensuels déclarés du ménage *					
Nombre d'enfants inscrits			Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
1 enfant inscrit			M<1800	1800 <M<3000	3000<M<4500	4500<M<7000	M>7000
2 enfants inscrits			M<2300	2300<M<3400	3400<M<5000	5000<M<8500	M>8500
3 enfants ou plus inscrits			M<3000	3000<M<4100	4100<M<5500	5500<M<10000	M>10000
ATOUT SPORT Février 2019 : Programme de la semaine et formules proposées / Du 10 Février au 15 Février 2019							
Programme	Formules proposées		Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5
Séjour Ski	Inscription semaine		300	333	369	410	455
			345	383	425	471	523
Tarifs jeunes extérieurs de Bartenheim							

* Revenus mensuels des ménages y compris pensions alimentaires (exprimés en euros)

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-02 Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales – approbation et autorisation de signature

Vu la délibération point 02-02 du 15 septembre 2008 portant approbation du Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011

Vu la délibération point 02-01 du 17 septembre 2012 portant approbation de l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2012-2013

Vu la délibération point 03-01 du 25 novembre 2014 portant approbation du Contrat Enfance Jeunesse pour les exercices 2014-2017

Monsieur le Maire explique que la Commune de Bartenheim s'est engagée avec la CAF du Haut-Rhin dans la réalisation d'une politique Petite Enfance et Jeunesse, par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Pour un meilleur taux de financement, le CEJ regroupe les communes de Saint-Louis Agglomération. Le contrat est prévu pour la période 2018-2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1°) de confirmer l'engagement de la Commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles.

2°) d'approuver et de l'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les exercices 2018-2021.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-03 Convention de délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Saint Louis Agglomération – réseau d'assainissement rue Saint Nicolas – avenant n°3 – approbation et autorisation de signature

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre par la Commune de Bartenheim des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement du tronçon Est de la rue Saint-Nicolas signée le 10 juillet 2015.

Vu l'avenant n°1 signé le 9 mai 2016

Vu l'avenant n°2 signé le 17 octobre 2017

Monsieur le Maire expose que l'avenant n°3 a pour objet une réévaluation du coût de l'opération qui passe de 144 000 € TTC à 156 000 € TTC afin de pouvoir régler les frais de maîtrise d'œuvre pour la part assainissement à charge de Saint Louis Agglomération, qui n'avaient pas été inclus dans le premier estimatif des frais de ce programme de travaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- 1°) d'approuver le projet d'avenant n°3 ci-annexé ;
- 2°) de l'autoriser à signer ledit avenant n°3 et tous les documents relatifs à ce projet.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-04 Aménagement de la rue de la libération

03-04-01 Approbation du programme de travaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le programme de travaux d'aménagement de la rue de la Libération. Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion technique impliquant différents acteurs et compétences. L'aménagement consiste à améliorer la sécurité de cet axe en opérant un rétrécissement sur cette voirie très routière supportant plus de 9 000 véhicules/jour et classée voie à grande circulation. La vitesse sera ralentie de fait, par les aménagements qui sécuriseront également les cyclistes, piétons et riverains. Le projet est simple, efficace, et nécessite le minimum d'entretien ultérieur avec l'absence de joints de caniveaux et disposition des plaques d'avaloirs pluviaux en trottoir.

Le Conseil Départemental est en train d'achever l'aménagement de la RD 66 avec les échangeurs autoroutiers. Il a inclus une voie verte cyclable avec le partenariat de Saint Louis Agglomération. Il est logique que la Commune de Bartenheim poursuive et achève la connexion de voie cyclable Est-Ouest permettant de relier Bartenheim à Rosenau.

La régie d'eau potable communale a réalisé en 2017 le renouvellement total du réseau d'eau potable dans cette rue préventivement et en prélude à ces travaux. Cette voirie était fréquemment ouverte auparavant pour des réparations de ruptures de conduites d'eau.

Une pétition de 70 riverains avait été également transmise au Département pour se plaindre de nuisances de trafic notamment de poids lourds, en 2016, sur la RD 66, le projet répond aussi à cette problématique de bruit de roulement et d'abaissement de la vitesse. Une présentation de l'avant-projet sommaire a été faite lors d'une réunion publique le 5 juillet à la salle des fêtes de Bartenheim la Chaussée. Des remarques ont été apportées et certaines ont pu être intégrées au projet, notamment l'intégration d'un feu récompense à hauteur de l'intersection de la rue des Puits, limitant la vitesse à

50 km/h, (non-respect : reste rouge) et implantation d'arbres en fonction des capacités techniques. La piste cyclable a été confirmée dans une implantation sur la partie nord de la voirie et elle rejoindra la voie verte qui traverse la Réserve Naturelle vers Rosenau et se greffera côté ouest sur la piste récemment réalisée par le Département passant par les deux échangeurs autoroutiers RD 66-A35.

Le montant total estimatif de l'opération pour la partie travaux s'élève à 732 000 € TTC part calibrage départementale incluse, et les missions sont estimées à 50 000 € TTC (honoraires maîtrise d'œuvre, 30 096 €, étude de sol 10 932 €, divers 8 972 €), soit un coût global d'opération de 782 000 € TTC.

Le planning du programme prévoit un début de réalisation en avril et sa fin en octobre 2019. La circulation ne sera pas interrompue, les travaux auront lieu par demi-chaussée, vu notamment les liaisons de bus qui empruntent cet axe (circuit département, Distribus, lycée, collèges, maternelle, entreprises, ...) et les convois exceptionnels.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Libération tel que présenté et d'un montant global de 782 000 € TTC pour une réalisation qui doit démarrer début printemps 2019

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

4 abstentions (M Lionel MIGNAN, Mme Béatrice MEYER,
M Philippe HAAS, Mme Ariane RINQUEBACH)

03-04-02 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à demander une subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement au titre de la voirie et de la piste cyclable sur la Route Départementale n° 66 - rue de la Libération, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers et les conditions de la traversée d'agglomération pour les véhicules et les cycles. La voie cyclable aura pour but de se connecter avec celle réalisée sur échangeurs autoroutiers A 35 – RD 66 et la nouvelle voie verte vers Rosenau.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-05 Convention avec le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin pour la limitation des nuisances dues aux moustiques – approbation et autorisation de signature

Vu le projet de convention transmis par les Brigades Vertes du Haut-Rhin

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention avec le Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin pour la limitation des nuisances dues aux moustiques. Cette convention permet d'engager une procédure qui va du suivi entomologique au traitement larvicide des gîtes naturels par bio-insecticide et répartit les charges entre les communes et le département.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

03-06 Convention d'occupation de locaux communaux par l'association Gugg'Artepfel – approbation et autorisation de signature

Vu la demande de l'association Gugg'Artepfel de pouvoir faire des répétitions de musique dans un local communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention d'occupation permettant à l'association Gugg'Artepfel d'utiliser les locaux de la salle des fêtes à la Chaussée pour ses répétitions de fanfare de carnaval.

Décision du conseil municipal

Adopté à l'unanimité

POINT 04 – DIVERS